



## FORMATION

# LES ENJEUX TRANSFÉRENTIELS DE LA CO INTERVENTION EN MÉDIATION



LE JEUDI 05/12/2019  
DE 16:30 À 19:30



CHÂTEAU DE LA SOLITUDE,  
AVENUE SCHALLER, 54  
1160 BRUXELLES



AVEC SANDRINE RASTELLI, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE ET CO-INTERVENANTE EN MÉDIATION FAMILIALE ET EN ENTREPRISES

### ➤ THÈME

À partir de la question de la co-intervention et de ses enjeux (partenaires ; duo ; couple ?), Sandrine RASTELLI abordera les questions relatives au transfert entre les co-intervenants, mais également, de et vers, les médiés. Elle élaborera ensuite autour de la position interne du médiateur comme « clinicien du conflit ». Enfin, elle nous parlera de la juste place des repères théoriques abordés en les mettant en perspective et en action dans la pratique de médiation à partir des expériences et questions soulevées par les participants. Une mise en situation à l'aide de jeux de rôles peut également être envisagée

Intérêt pour le médiateur ou l'intervenant.

Trialogues a souhaité mettre l'accent sur le travail en co-intervention et ses particularités, à la fois entre co-intervenants et à l'égard des médiés.

**Comment gérer le double transfert à deux niveaux : intervenants et médiés ?**

### ➤ PROGRAMME ET MÉTHODOLOGIE

Cette formation de 3heures présentera des repères théoriques illustrés par quelques vignettes cliniques

### ➤ ANIMATION

SANDRINE RASTELLI exerce depuis une vingtaine d'années comme clinicienne, elle a occupé des fonctions d'experts pour la Justice, d'assistante-universitaire où elle a travaillé sur le thème de la souffrance sociale, de thérapeute en alcoologie et en psychiatrie générale. Elle fait partie de l'équipe de direction de l'ASBL « La Traversière » en qualité de responsable thérapeutique où elle veille à l'organisation du travail pour qu'il reste en lien avec les objectifs de soins

## ➤ MODALITÉS

NOMBRE DE PARTICIPANTS : maximum 20.

PARTICIPANTS PRESENTIS : médiateurs en matière civile, familiale, sociale, en entreprise, avocats négociateurs ou collaboratifs, intervenants sociaux, psychologues ayant une expérience clinique de gestion de conflits privés ou professionnels.

## ➤ DATES ET HORAIRE

Le jeudi 5 décembre 2019 de 16 h 30 à 19 h30

## ➤ LIEU

Château de la Solitude, Avenue Schaller, 54 à 1160 Bruxelles

## ➤ PRIX

90,00 € comprenant le matériel et la pause-café

À verser sur le compte Trialogues BE88 3101 9180 3341.

Communication : « Nom, prénom, Enjeux ».

Réduction de 15 % pour les anciens participants à la formation qualifiante Trialogues

## ➤ INSCRIPTION

En ligne sur le site <http://www.trialogues.be>

Seul le paiement vaut inscription, dans la limite des places disponibles

---

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT ADMINISTRATIF : [info@trialogues.be](mailto:info@trialogues.be)

AGRÉMENT PAR LA COMMISSION FÉDÉRALE DE MÉDIATION

ATTESTATION DÉLIVRÉE POUR LA FORMATION DES AVOCATS ET DES MÉDIATEURS  
AGRÉÉS (3 HEURES)

## ➤ CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING

BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive.

Une facture pour acquit sera délivrée à la réception du paiement.

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.